

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET :

N°DCM2024-31

C.C.P.R. : Groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants scolaires et la crèche

L'an deux mille vingt-quatre -----

le quatre avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT.

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Valérie CHAUVIGNÉ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2016, renouvelée en 2020, une convention de groupement de commandes lie la C.C.P.R. et les communes du Pays Rochois pour la passation d'un marché de fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants scolaires et la crèche.

Le marché actuel, débuté septembre 2020, se termine le 31 août 2024.

Compte tenu des économies d'échelle à réaliser, il apparaît toujours opportun de regrouper les besoins des communes et de la C.C.P.R., cette démarche s'inscrivant pleinement dans le cadre du schéma de mutualisation mis en place qui prévoit un service commun pour la commande publique.

Il est donc proposé de signer une convention entre la C.C.P.R. et les communes d'Amancy, Arenthon, Eteaux, La Chapelle Rambaud, St-Laurent, St-Sixt et Saint-Pierre pour constituer un groupement d'achat et lancer une consultation en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande pour la fourniture de repas en liaison froide et goûters à destinations des écoles maternelles et élémentaires, de l'accueil de loisirs intercommunal périscolaire et extrascolaire et de la crèche.

La C.C.P.R. est désignée comme coordonnateur du groupement et chargée d'organiser la consultation des entreprises.

Les membres du groupement s'engagent à signer, à hauteur de leurs besoins respectifs, un accord cadre à bons de commande avec le candidat retenu.

La commission d'appel d'offres du groupement est présidée par la C.C.P.R. et est constituée d'un représentant élu pour chaque collectivité parmi les membres de la commission d'appel d'offres.

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous
Préfecture le : 11/04/24

Publié le : 11/04/24

Le Maire,
Marin GAILLARD



Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la convention de groupement de commandes jointe entre la C.C.P.R. et les communes d'Amancy, Arenthon, Eteaux, La Chapelle Rambaud, St-Laurent, St-Sixt et Saint-Pierre ;
- Désigne Dominique CORNET, membre de la commission d'appel d'offres communale pour participer à la commission d'appel d'offres du groupement.
- Autorise le Maire à signer la convention et à procéder à toutes démarches et formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD



La Secrétaire,
Valérie CHAUVIGNÉ

